

RÈGLEMENT DU JEU

« Jouez avec les colles de votre été ».

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

La Société Bostik France SA, inscrite au RCS sous le numéro B 332 110 097 dont le siège social est situé 12 place de l'Iris 92 062 Paris La Défense Cedex, organise un jeu concours internet intitulé « Jouez avec les colles de votre été ».

Ce Jeu est ouvert à toutes personnes physiques qui résident en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des employés de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille. Ce Jeu est régi par la loi française. Le simple fait pour un mineur de participer au jeu implique qu'un accord parental préalable daté et écrit lui a été donné.

2. DATE et PARTICIPANTS

Le Jeu débutera le 20/06/2008 à 08h00 et se clôturera le 20/08/2008 à minuit. Il sera accessible à partir de l'adresse: www.abc-coller.com

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure désireuse d'y participer, résidant en France Métropolitaine et en Corse, à l'exclusion des collaborateurs permanents ou occasionnels de la société organisatrice et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que les membres de leur famille proche. Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses : nom, prénom, adresse, e-mail indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement. En cas de contestation, seuls les listings Bostik France SA feront foi.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

3. DÉROULEMENT DU JEU

Le jeu se déroule comme suit:

-Le joueur se connecte sur l'adresse www.abc-coller.com entre le 20/06/2008 à 08h00 et le 20/08/2008 à minuit

- Le joueur accède au jeu via une bannière présente sur le site ci-dessus.

-Après s'être inscrit en remplissant tous les champs obligatoires prévus à cet effet et avoir pris connaissance des modalités de participation, il est invité à cliquer sur jouer puis à gratter le téléviseur apparaissant à l'écran ainsi que les 3 cadres photos numériques.

-Le joueur sait immédiatement s'il a gagné le lot en question, et un email de confirmation lui sera envoyé en cas de gain.

-Le joueur peut jouer 3 fois chaque jour, simultanément ou non.

-Le joueur peut augmenter le nombre de parties journalières en parrainant des amis. Si un filleul s'inscrit, le parrain obtient alors une partie supplémentaire par jour durant toute la durée du jeu.

En cas d'incident technique empêchant le participant de jouer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Une même personne pourra participer au jeu 3 fois par jour maximum (3 parties consécutives ou non) durant toute la période du jeu. Les participants ne pourront en aucun cas gagner deux fois le même lot. Par "participant", il faut entendre les membres d'une même famille résidant à la même adresse et portant le même nom.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La Société Bostik France SA tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture du

Jeu. La Société Bostik France SA ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le participant, s'il est gagnant, autorise la société organisatrice du jeu à utiliser à titre indicatif, son nom, prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Au terme du jeu, et, en application des dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander que ses coordonnées soient radiées de cette liste, en écrivant à :

Gargul studio
10 clos notre Dame,
13600 La Ciotat

La Société Bostik France SA se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du Jeu. Le règlement est déposé via DEPOTJEUX.com auprès de l'étude d'huissiers de justice LACHKAR et GOUGUET 156 rue Montmartre 75002 Paris et peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite adressée à :

Gargul studio
10 clos notre Dame,
13600 La Ciotat

Le présent règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse du jeu avant le 10/09/2008.

L'adresse officielle du jeu est :

Gargul studio
10 clos notre Dame,
13600 La Ciotat

Le règlement peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.abc-coller-lejeu.com rubrique «Règlement».

5. REGLES DU JEU:

5.1 Jeu instant gagnant :

Une fois inscrit, le joueur peut jouer 3 fois par jour au jeu instant gagnant.

Pour cela il doit cliquer sur le bouton « jouez avec les colles de votre été» et à l'aide de sa souris, gratter l'écran du téléviseur ainsi que les 3 écrans des cadres photo numériques apparus à l'écran.

Si le message « Gagné » apparaît sur l'écran du téléviseur, le joueur gagne un écran LCD Sony (voir le descriptif de la dotation ci-dessous art 6).

Il sera immédiatement informé de son gain et recevra un email de confirmation.

Si le message « Gagné » apparaît sur l'un des 3 cadres photo numériques, le joueur gagne un cadre photo numérique (voir le descriptif de la dotation ci-dessous Art 6).

Il sera immédiatement informé de son gain et recevra un email de confirmation.

Si le message « Perdu » apparaît dans l'écran du téléviseur et dans les 3 cadres photo numériques, le joueur perd mais il est invité à rejouer.

Une fois ces 3 parties par jour épuisées, le joueur peut revenir parrainer des amis pour augmenter ces parties journalières.

Les parties non utilisées chaque jour sont perdues et ne peuvent être cumulées.

Les lots sont attribués selon le principe des instants gagnants. On appelle instant gagnant un couple date/heure à partir duquel le lot sera mis en jeu. La première participation suivant ce couple date heure remportera le dit lot.

La liste des instants gagnants est déposée conjointement au présent règlement via DEPOTJEUX.com auprès de l'étude d'huissiers de justice LACHKAR et GOUGUET 156 rue Montmartre 75002 Paris.

5.2 Parrainage:

Pour envoyer une proposition de parrainage, le joueur doit cliquer sur « parrainer » et saisir l'adresse e-mail valide de son contact l'invitant à s'inscrire au jeu. Tout filleul inscrit par parrainage incrémentera de 1 le nombre de partie journalière disponible pour le parrain et ce durant toute la durée du jeu. Aucune rétroactivité n'est valable sur cette règle.

Le parrainage de personne fictive ou de soi même est interdit et peut conduire à l'élimination définitive du joueur, même en cas de gain.

6. LES PRIX:

SONT MIS EN JEU TOUS LES MOIS SUR LA PÉRIODE :

• Du 20 juin au 20 juillet 2008 : 10 écrans plats Sony 92 cm et 31 cadres photo numériques

• Du 21 juillet au 20 août 2008 : 10 écrans plats Sony 92 cm et 31 cadres photo numériques

• L'ÉCRAN LCD SONY 92 CM

16/9e - Tuner TNT - HD/Ready - Résolution 1366x768 pixels - Luminosité 450 cd/m² -

Contraste dynamique de 8000:1 - Son virtual Dolby Surround 2x10W - 2xHDMI et 2 péritels.

Lot d'une valeur commerciale moyenne de 899€ TTC.

• LE CADRE PHOTO NUMÉRIQUE

«DigiCadre 8» - Ecran 20 cm - Image lumineuse - Résolution 800x600 pixels - Lecteur de cartes (MS, MS Pro, SD, Compact Flash, MMC et SM) et port USB - Mode diaporama - Mémoire interne 128 Mo, une connection PC par 2 ports USB – Télécommande).

Lot d'une valeur commerciale moyenne de 210€ TTC.

Les lots ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leurs jouissances ou à leurs utilisations, qui sont à la charge des gagnants.

Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Il ne sera attribué qu'un seul prix par participant. Les prix sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne. Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les prix par des dotations au moins équivalentes en termes de caractéristiques à ceux qui sont visualisés sur la page présentant le Jeu, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait. En cas de non attribution d'une dotation pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, la dotation ne sera pas remise en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique pour vérification de leurs coordonnées. Si l'adresse postale n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé dans un délai de 7 jours, son gain sera perdu.

7. VERIFICATIONS

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fausse entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

8. REMBOURSEMENT DES FRAIS

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base d'une connexion de 4 minutes au tarif réduit. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site : www.abc-coller.com et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le cas échéant, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à :

Société Gargul studio
10 Clos Notre Dame,
13600 La Ciotat

Cette demande doit être accompagnée d'un RIB, d'un justificatif d'abonnement Internet et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postale). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

9. CONNEXION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La Société Bostik France SA décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

La Société Bostik France SA ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu proposé sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La Société Bostik France SA interdit tout participant de modifier le dispositif du jeu par quelque procédé que ce soit, en vue notamment de changer l'issue d'une partie ou d'en modifier les résultats. A cet égard, La Société Bostik France SA se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voix de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La Société Bostik France SA se réserve également le droit d'éjecter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Les participants acceptent et reconnaissent que leurs performances peuvent être liées aux contraintes de leur machine.

10. LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La Société Bostik France SA tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec l'étude d'huissiers de justice LACHKAR et GOUGUET 156 rue Montmartre 75002 Paris.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. La Société Bostik France SA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de l'article VI. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer cette clause du règlement, sa responsabilité ne saurait être engagée. La Société Bostik France SA se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur et de l'ensemble des filleuls. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

La Société Bostik France SA se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même elle se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé via DEPOTJEUX.com auprès de l'étude d'huissiers de justice LACHKAR et GOUGUET 156 rue Montmartre 75002 Paris, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Paris.